Décision 19-DCC-45 du 21 mars 2019

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Autos Vienne Développement et des fonds de commerce des sociétés D'Avignon Automobiles et Premium Auto 38 par le groupe Vulcain

Posted on: 08 avril 2019 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sté Vulcain
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Stés Autos Vienne Developpement, Avignon Automobiles et Premium Auto 38

Lire

le texte intégral de la décision
34.32 Ko